



Association déclarée n° W332008268 le 30 mars 2009
Siège social : 7, rue de Bos - 33185 - LE HAILLAN
Tel : 05 56 34 43 90 - Courriel : aaafa33@gmail.com

Frelons asiatiques dans le quartier

Un nid de frelon asiatique de la saison dernière a été découvert dans le quartier, inutile de le détruire maintenant car il est abandonné à jamais. La centaine de femelles fondatrices issues de ce nid vont sortir d'hibernation dès qu'il fera plus de 13°C.

Pour les capturer, il faut poser des pièges sélectifs, tout autour des nids (500 mètres à la ronde au moins) dès le 15 février et éviter ainsi d'autres nids en 2014.

"Le Blog de JP33" et le site de AAAFA : <http://anti-frelon-asiatique.com> ont été créés pour informer et partager à ce sujet.

N'oubliez pas que le frelon asiatique a endeuillé plusieurs fois notre Région, alors pensez aux risques !

Mobilisez tout le voisinage pour la lutte anti frelon asiatique. Car, mieux vaut piéger les femelles fondatrices à moindre coût, plutôt que de détruire les nids à gros risques et gros budget !

Contact quartier :
.....
.....
.....
.....

AAAFA est l'Association Action Anti Frelon Asiatique.

Le besoin de sa création s'est fait sentir dès l'automne 2008 et c'est pour la Saint Valentin 2009 qu'elle fut créée. Justement pour la sortie d'hibernation des femelles fondatrices.

Objectifs de l'Association

- Se donner tous les moyens pour lutter contre l'invasion par le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*).
- Informer sur les dangers pour l'homme et la biodiversité.
- Aider les habitants à trouver les nids, afin de les détruire dans des conditions satisfaisantes.
- Lancer des campagnes de piégeage des fondatrices, faciliter la fourniture de pièges adaptés, simples et peu onéreux.
- Obtenir des Pouvoirs publics, Municipalités et autres Compétences territoriales : de communiquer le plus largement possible à ce sujet - de mettre en place un système de recueil d'informations et de signalement des Nids - d'être un point de distribution de pièges à frelons asiatiques les plus sélectifs - de former des équipes d'intervenants - de mettre à disposition de la population, des moyens matériels et humains adaptés pour détruire les nids très hauts.
- Collecter toutes informations et observations à destination de la Recherche, des Associations, Organismes, Institutions ou Entreprises pour mieux connaître l'espèce et en combattre les effets négatifs.
- Etablir des partenariats avec les Associations, Organismes, Institutions ou Entreprises utiles aux objectifs poursuivis.
- Défendre les intérêts des victimes directes ou indirectes de la prolifération de cette espèce invasive.

Actions à mener :

- **le 15 février de chaque année** : lancement de la Campagne de piégeage de femelles fondatrices !

Il est important de disposer des pièges sélectifs face au soleil, près des tas de bois, des zones fleuries, de façon à attraper autant que possible le maximum de femelles fondatrices, et ce dans tout le voisinage. Rappelez-le à vos voisins !

- **du 1er mars au 1er mai** (chaque année) :

Inspecter avec précautions, les sous pentes, avant toits, abri jardin et cabane d'enfants, etc. afin d'y détecter l'éventuelle formation d'un jeune nid (gros comme une orange au 1er mai). Tuer la reine la nuit, bien protégé avec un insecticide ou en récupérant la totalité du nid.

Continuer le piégeage des femelles fondatrices jusqu'au 1^{er} mai, ne pas oublier de rafraîchir régulièrement l'appât (bière brune + miel ou sirop aromatisé) dans le piège, et vider les frelons morts, sinon 1 nuit au réfrigérateur, 4 heures au congélateur ou un instant au four micro-ondes. S'assurer de la mort du frelon en l'écrasant fermement.

Comptabiliser les prises et les transmettre à AAAFA.

- **le 1^{er} mai** : fin de Campagne de piégeage sélectif !

Retirer les pièges installés, car ils n'attraperont plus de femelles fondatrices mais des ouvrières ! La reine ne sortira plus du nid, elle ne fera plus qu'y pondre !

- **à partir du 1^{er} mai jusqu'aux premiers gels de l'hiver** :

C'est courant mai que les premières ouvrières, nouvelle génération, naîtront. Une chaque jour au début, mais plusieurs par jour en juillet et jusqu'à plusieurs dizaines en août et les mois suivants.

Si vous voyez des frelons asiatiques après le 1^{er} mai, ils viennent d'un nid qui s'est constitué à moins de 500 mètres. Il faut repérer l'axe d'arrivée / départ de leur zone de butinage ou de chasse et chercher le nid dans cet axe.

Quitte à se mettre à plusieurs, il faut trouver le nid, et en détruire toute la colonie. Attention opération dangereuse ! Ne le faites pas vous même, appelez AAAFA ! Une solution vous sera proposée. L'idéal serait que l'opération soit nocturne !

Fin 2012, le frelon asiatique a enfin été classé "nuisible". Ceci devrait changer l'organisation de la destruction des nids. En attendant, sachez que AAAFA ne peut pas détruire tous les nids de France et de Navarre.

Mais une solution peut toujours être trouvée en fonction du lieu où se trouve le nid.

- **à partir des premiers gels sérieux** :

Quand les gels sont là, les feuilles tombent et les nids apparaissent. Il est trop tard pour les détruire.

Nous préconisons de laisser le nid en place, afin que chacun le voit, en parle, se renseigne et réalise qu'il faut faire quelque chose :

Prévenir le propriétaire, la Municipalité, et AAAFA.

Motiver voisinage, Municipalité et préparer la campagne de piégeage des femelles fondatrices.

Ne pas hésiter à demander de l'aide à AAAFA.

Aidons-nous ! Le ciel nous aidera !